



MAIRIE
DU
FOUSSERET

N°

ORGANISATION DES MARIAGES CIVILS

Demande d'inscription

Identité des demandeurs

Nom Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Email	

Date et horaire du mariage

La date et l'horaire définitifs sont fixés par le Maire à partir de vos propositions :

Date				
Horaire				

Présence dans les locaux de la Mairie et sur le parvis

Le jour dit, la salle de mariage et le parvis sont réservés au mariage, 15mn avant l'heure et 45mn après, pour permettre le déroulement successif de plusieurs cérémonies.

Une dérogation peut être demandée, concernant seulement le parvis, s'il n'y a pas d'autre cérémonie.

Dérogation demandée : Jusqu'à : _____

Stationnement et circulation

Concernant le stationnement et la circulation, les règles du code de la route s'imposent à tous pendant la durée du mariage. Les aires de stationnement et les voies restent ouvertes au public sauf arrêté municipal.

Les organisateurs sont chargés d'informer leurs invités de ces dispositions.

Prêt ou location de locaux ou de terrains

Les demandeurs peuvent bénéficier d'un prêt gratuit à condition que les futurs époux ou les parents de l'un d'eux aient leur résidence principale au Fousseret. Dans les autres cas, la mise à disposition est à titre onéreux.

Résidence principale au Fousseret : OUI NON

Coordonnées des parents (si nécessaire)

Nom Prénom
Adresse
Téléphone
Email

Dépôt de garantie

Les demandeurs de locaux ou de terrains en prêt ou en location sont assujettis au versement d'un dépôt de garantie.

Electricité

Les demandeurs de locaux ou de terrains en prêt ou en location sont assujettis au versement d'une participation aux frais d'électricité.

Demande de réservation

Local ou terrain	Date	H Début	H Fin

Responsabilité

Les demandeurs sont conjointement responsables des dommages éventuels causés aux biens ou aux personnes et devront présenter une attestation d'assurance en responsabilité civile.

Le présent document ne vaut pas réservation. L'inscription ne sera validée que par la réponse de la Mairie du Fousseret, signée par le Maire ou son représentant.

Les soussignés demandeurs certifient exacts les renseignements ci-dessus et acceptent les conditions énoncées plus haut.

Fait à _____, le _____

En cas d'urgence, la commune reste prioritaire pour l'utilisation des locaux qui lui appartiennent.

Le personnel municipal du secrétariat de mairie, est chargé de fournir tout renseignement utile en sa possession mais ne saurait s'engager sur une date ou une location.